

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
6 mai 2025

PUBLIE LE : 07 MAI 2025

Délibération n°250506-1 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 MAI 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communauté non représentée Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur valorisation des déchets du Syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	12
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	12

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 20 septembre 2022 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

OBJET : Marché SID25F – Mission de recherche et d'accompagnement à la demande de subventions auprès de différents financeurs dans le cadre de la modernisation du centre Cyrène – Signature

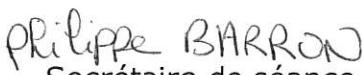
Il a été décidé de confier la mission de recherche et d'accompagnement à la demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région au GIP Seine et Yvelines Environnement, sis Hôtel du Département, 2 place André Mignot, 78012 Versailles Cedex.

Montant global et forfaitaire : 9 150 euros HT, soit 10 980 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **07 MAI 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **07 MAI 2025**

Pour Extrait Conforme


Philippe BARRON
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal